atlantic labo
l'alternative...
Réactifs - Matériels - Consommables pour laboratoires

Le stockage de sécurité à moitié prix pour vos produits dangereux.

Qui sont les bénéficiaires ?

Les petites entreprises de **1 à 49 salariés**, dépendantes du régime général à l'exclusion des établissements couverts par la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière.

En quoi cela consiste ?

Cette Subvention Prévention TPE permet le financement **d'une ou plusieurs armoires** ventilées de stockage de produits chimiques avec caisson de filtration et rejet des polluants à l'extérieur.

50% **Un remboursement à hauteur de 50% du montant.**

25K€ **Pour un montant plafonné à 25 000 € HT et pour un coût minimum d'investissement de 2000 € HT.**

La FRENCH FAB | TRIONYX Armoires de sécurité pour produits dangereux 1er FABRICANT FRANÇAIS

Découvrez les armoires à caisson de filtration, fabriquées en France

AF5-2X ▸

Voir la série 14.X ↗

AF42C ▸

Voir la série 12.X ↗

AFV34 ▸

Voir la série 3030.X ↗

Quelles sont les démarches à suivre ?

Cette demande de subvention se fait **en ligne** sur le site net-entreprises via le compte accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP) de votre entreprise. Ce moyen vous permet de réserver **plus rapidement** votre subvention et de suivre en ligne le traitement de votre dossier.
Si vous n'avez pas encore créé de compte AT/MP, c'est ici !

Attention le budget national alloué pour cette subvention est limité.
N'attendez donc pas pour utiliser cette aide valable jusqu'à épuisement du budget alloué par le gouvernement vous pouvez faire jusqu'à trois demandes sans que le total dépasse le plafond de 25000€ HT jusqu'au 30 septembre 2022.

1. Je définis mon besoin et demande un devis et/ou passe ma commande pour sécuriser mon lieu de travail, à l'adresse **info-devis@atlanticlabo-ics.fr**
2. Je réserve en ligne la subvention souhaitée depuis mon compte AT-MP disponible sur net-entreprise.fr.
3. Une fois la confirmation de pris en charge reçue (sous 2 mois après votre demande), j'envoie les justificatifs demandés (attestation Ursaaf, factures acquittées, RIB, déclaration de conformité CE.) au plus tard dans les 6 mois suivant la confirmation de la réservation et avant la date de fin de la subvention.
4. Je constate le versement de l'aide, effectué par virement bancaire !

Des questions ? Contactez-nous :

atlantic labo
l'alternative...
Réactifs - Matériels - Consommables pour laboratoires

22 rue de l'Hermite 33520 BRUGES
Tél. +33 (0) 5 56 16 20 16 - Fax. +33 (0) 5 56 57 68 07
contact@atlanticlabo-ics.fr www.atlanticlabo-ics.fr